

**accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement
de CHF 2'619'000 pour financer la part cantonale des
frais d'assainissement du glissement des Fontanelles**

du 25 mars 2025

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit d'investissement de CHF 2'619'000 est accordé au Conseil d'Etat pour financer la part cantonale des frais d'assainissement du glissement des Fontanelles.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement et amorti en 20 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret, qui est sujet au référendum facultatif.

² Il en publiera le texte et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 25 mars 2025.

Le président du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand Conseil:

J.-F. Thuillard

I. Santucci

Date de publication : 8 avril 2025

Délai référendaire : 12 juin 2025